

## Politique économique ou économie politique? Les obstacles sémantiques

**Author :** Laurence Vanin

**Categories :** [Eco](#)

**Date :** 10 avril 2012

La crise de la zone euro donne aujourd'hui à méditer ce lien entre le politique et l'économique. Elle invite à souligner le rôle de l'État – sa Souveraineté – qui détermine et norme son administration publique, mais aussi, plus largement, se doit d'affirmer ses positions ou décisions dans le cadre de relations transversales et hiérarchiques, celles des États membres qui, au sein de l'Union européenne, sont amenés à décider d'une ligne économique commune ; décisions qui se doivent de figurer et peser dans la mondialisation. Toutefois la complexité se révèle dès lors que nous nous attardons sur une sémantique tendant à associer le politique et l'économique (« politique économique » ou « économie politique ») qui dévoile ces propres contradictions.

En effet, l'État se caractérise par l'exercice du pouvoir dans sa forme institutionnalisée, gérant la société et établissant un ordre public. « *Un État (civitas) est l'unification d'une multiplicité d'hommes sous des lois juridiques* » (Kant, *Métaphysique des mœurs, Doctrine du droit*, 2e partie, p. 195, Vrin). Initialement l'État se définit à partir de la nature même du pouvoir qu'il concentre en lui mais qui peut se répartir en diverses instances : le pouvoir législatif, l'exécutif, le judiciaire auxquels peut s'ajouter le pouvoir fédératif. Selon Montesquieu cette distinction permet de limiter les dangers du despotisme et de la tyrannie d'un seul. « *Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers* » (Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, livre XI, ch. 6). Dès lors, nous saisissons que l'acte d'instituer, désigne un agissement rationnel, œuvre de l'homme, qui a conscience de l'urgence d'instaurer des normes afin de faciliter la vie en communauté. Il existe un « *pouvoir légal* » fondé sur un statut juridique de l'autorité et sur la compétence de ceux qui l'exercent. Seul ce dernier peut être qualifié d'État parce qu'il ne se concentre pas en un seul homme mais dans une structure étatique dans laquelle le pouvoir se cristallise. L'exercice du pouvoir de l'État se limite donc à son territoire, à une géographie délimitée par ses frontières qui désigne un patrimoine collectif, un contenu unitaire d'appartenance commune. Ce qui renvoie au bien public et donc à la chose publique : *Res publica*. Cet espace désigne également un lieu spécifique avec sa langue, sa monnaie, sa capitale administrative, ses régions, etc. Il est le lieu d'expression d'une Souveraineté. Cette dernière se manifeste par des décisions politiques.

L'Économie, quant à elle, trouve son origine dans le terme grec *oikonomia* lui-même provenant de *oikos* à savoir du mot maison et de *nem*, que l'on retrouve dans *nomos* (la norme ou loi) ce qui se

traduit par « l'administration de la maison » ou « administration domestique » et concerne surtout la famille et sa gestion au sens large puisque celle-ci inclut les relations entre les époux, les enfants, les esclaves, etc.

Ainsi le politique exige l'affirmation d'une Souveraineté pour fonder son pouvoir et le révéler dans le cadre d'une *Res publica*, alors que l'économie consiste à établir une logique des besoins dans la sphère privée de l'administration domestique. Dès lors entre l'État et l'Économie, il existe des liaisons de co-existence qui témoignent de réalités de niveau inégal mais que l'expression « politique économique » tout comme celle d'une « économie politique », tend à gommer par une facilité langagière contestable, bien qu'elle soit admise depuis fort longtemps. Comme le précisait déjà Platon : « *entre l'état d'une grande maison et le volume d'une petite cité, y a t-il quelque différence au regard du gouvernement ? [...] il est clair qu'il n'y a pour tout cela qu'une seule science ; [...] qu'on l'appelle royale, politique, économique, nous ne discuterons pas sur le mot* ».

De fait, nous pouvons souligner le paradoxe que suscite un tel raccourci sémantique qui consiste à confondre la gestion familiale avec celle de la Cité, l'économique avec le politique. D'autant que la réalité historico politique évolue et qu'aujourd'hui, avec la Construction Européenne, nous assistons à l'émergence d'une combinatoire politique qui favorise les rapports de force ou relations entre les États membres et nécessite de plus en plus la mise en débat des questions qui relèvent d'une politique commune européenne confrontée à la mondialisation. Une politique commune que nous pouvons définir comme un ensemble de choix stratégiques qui détermine une organisation générale. Notons également que la confusion des genres fut accentuée lorsque l'Union Européenne a prétendu dès l'origine repolitiser l'économie en instaurant la mise en place de l'Euro comme un choix économique et en n'en faisant un objectif politique. Certains y ont vu *a contrario* la possibilité pour l'économique de conditionner le politique. Ainsi, avec cette association d'États membres au sein de l'union, les débats touchant à l'organisation économique européenne - exigeant la prise de décisions communes - allaient inévitablement ouvrir un espace particulier, légitime, mais purement théorique, de négociations.

La réalité a montré que les négociations ouvrent un espace d'utopie argumentative - certainement soutenu par la mise en évidence de ces obstacles sémantiques - qui favorise le consensus mais ne permet pas au sortir des négociations de garantir l'effectivité des décisions prises unanimement. La crise de la zone euro a donc révélé que l'Union européenne est à la recherche d'un modèle de gouvernance. C'est pourquoi elle tend à une réforme de la gouvernance et à en formuler l'orientation. Elle aspire à davantage de coordination et à un renforcement des surveillances des « politiques économiques ». Elle consent à reconnaître une perte d'autonomie monétaire et se refuse à affirmer l'effritement des souverainetés nationales. Finalement elle tend à développer un nouveau dispositif de gouvernance économique – et à en définir clairement le champ sémantique et les enjeux - dont l'élément essentiel consiste dans un renforcement du pacte de stabilité.